

Day	Min (°C)	Max (°C)	Precip (mm)
MER 26	14	25	0
JEU 27	14	34	5
VEN 28	18	31	0,5
SAM 29	19	29	1
DIM 30	17	29	1
LUN 31	16	29	0

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- Mildiou
- Prophylaxie
- Black-rot
- Oïdium
- Vers de la grappe
- Flavescence dorée
- Cicadelle verte
- Mesures agro-écologiques
- Divers

Stades phénologiques



La véraison progresse doucement. Les parcelles les plus précoces de Fer servadou, Loin de l'oeil, Syrah et Merlot sont au stade "premiers grains vérés" et les plus précoces de Duras sont au stade "début véraison". Les Gamay s'échelonnent entre le stade "premiers grains vérés" et le stade "mi-véraison". Le Mauzac est encore au stade "fermeture de la grappe".

"Premiers grains vérés",
Fer servadou, (Ph CA81)

DONNEES METEOROLOGIQUES

La semaine dernière a été sèche, hormis les quelques gouttes de jeudi soir et dimanche soir, les cumuls varient entre 0,5 et 4mm, selon les secteurs. Cette semaine, des perturbations de faible ampleur sont annoncées.

MILDIU

Analyse de risque

Observations:

Avec la chaleur et le temps sec de ces derniers jours la situation s'est stabilisée. Quelques nouveaux symptômes sont observés sur les jeunes feuilles et sur quelques grappes.

Analyse de risque:

Les symptômes sur feuilles et sur grappes sont fortement présents. Il est important de protéger les nouvelles pousses et de conserver un feuillage fonctionnel jusqu'aux vendanges, pour la maturité mais aussi la mise en réserve.

Préconisations

Soyez couverts à l'approche des pluies, afin de préserver l'état sanitaire du feuillage. En présence de symptômes, des repiquages sont possibles avec la rosée matinale.

Produits de contact:

* Bouillie bordelaise RSR Disperss, cuivre 3,75kg/ha (5 applications maximum)

Sur taches déclarées, effet dessicant:

* Limocide, Prev-Am, huile essentielle d'orange, 1,6L/ha, ne pas dépasser 0,8%, volume de bouillie 200L/ha, (6 applications max), biocontrôle L'application doit être suivie d'une période de beau temps.

Attention aux délais avant récolte.

Données optidose : 90% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)

Alternatives :

Mise en oeuvre de la prophylaxie, voir le paragraphe suivant.



Mildiou, rot-brun sur grappe, Gamay, (Ph : CA81).

A retenir

Préservez l'état sanitaire du feuillage. Restez couverts.

PROPHYLAXIE : afin de créer un environnement défavorable aux maladies

- Un écimage soigné permet de limiter la progression des maladies, en réduisant l'humidité présente dans les souches et en assurant une meilleure pénétration des traitements. Il élimine les symptômes de mildiou présents sur les jeunes feuilles.
- L'effeuillage, permet une meilleure aération des grappes, une meilleure pénétration des produits et freine le développement du botrytis. En favorisant l'insolation des grappes, il limite aussi l'oïdium qui est sensible aux UV. L'effeuillage doit être réalisé côté soleil levant afin d'éviter les brûlures.

BLACK-ROT**Analyse de risque****Observations:**

La majorité des symptômes sur grappes sèchent. Ponctuellement, des symptômes récents sont observés sur quelques baies, sur les parcelles sensibles. Le Fer servadou, Gamay, Sauvignon et Loin de l'oeil sont les plus impactés.

Analyse de risque:

En présence de symptômes sur grappes, restez vigilants jusqu'à la "véraison", des repiquages sont possibles de proche en proche. Sur les parcelles saines la protection peut être stoppée.



Black-rot sur grappes, symptômes récents (Ph : CA81).

Préconisations

Sur les parcelles atteintes sur grappes, attention à la progression des symptômes de proche en proche. Restez vigilants tant que la véraison n'est pas enclenchée.

Sur les parcelles saines, les traitements sont inutiles.

Alternatives

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha (**biocontrôle**).

Attention aux délais avant récolte.

A retenir

Protégez les parcelles atteintes jusqu'à la "véraison".

OIDIUM**Analyse de risque****Observations:**

Sur les parcelles déjà touchées où la véraison n'est pas enclenchée, les symptômes sur grappes progressent encore. Ponctuellement, certaines parcelles de Gamay, Chardonnay, Mauzac et Muscadelle sont fortement impactées.

Analyse de risque:

Sur les parcelles saines, la phase de sensibilité est terminée. Sur les parcelles atteintes, restez vigilants jusqu'à la "véraison".



Oïdium sur grappe, Gamay (Ph : CA81)

* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée), **biocontrôle**

Le nombre d'applications maximum est de 12 pour Héliosoufre, il est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

* Fluidosoufre pour poudrage, soufre, 25kg/ha (dose homologuée), 15 à 20kg/ha (dose conseillée), (3 applications max).

Attention aux délais avant récolte.

Alternative :

Les spécialités à base de soufre sont des produits de **biocontrôle**.

Préconisations

Restez vigilants jusqu'à la "véraison" sur les parcelles où vous constatez une sortie de symptômes. Sur les parcelles saines, la protection peut être stoppée.

A retenir

Fin de la protection sur les parcelles saines.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Eudémis : Le vol est terminé, les captures s'éternisent sur un piège, situé à Rabastens. Des perforations sont observées en tous secteurs. Il a été dénombré jusqu'à 52% de grappes avec au moins une perforation sur une parcelle non confusée, sur le secteur de Técoou.



Eudémis, chenille agée+ perforation, (Ph: CA81)

Pour les piégeurs, pensez à changer les capsules de phéromones.

Analyse de risque

Le dénombrement des perforations en fin de G2 semble montrer une pression plus élevée qu'en fin de G1. La gestion de la G3 s'anticipe en effectuant un comptage des perforations en fin de G2.

Le seuil de nuisibilité est de 10 perforations pour 100 grappes.
(Avec la confusion, le seuil est de 5 perforations pour 100 grappes).

Préconisations

Il est trop tard pour intervenir sur la G2. La gestion de la G3 sera raisonnée en fonction du nombre de perforations dénombrées en fin de G2 (si le seuil de nuisibilité est atteint).

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Faire un comptage des perforations.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations

Quelques symptômes de flavescence dorée sont observés sur le vignoble, en particulier sur Gamay.

Préconisations

Le T3 est à réaliser sur les adultes. Les dates validées par la DRAAF sont du 20 juillet au 5 août.

Le T3 est obligatoire sur les vignes mères, il est soumis à analyse de risque sur les autres parcelles. Les situations les plus à risque sont celles avec présence de pieds contaminés lors de la prospection 2022, les parcelles situées dans l'environnement proche de friches de vigne et celles à proximité de foyers détectés.

* Judoka gold, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (2 applications max)

* Klartan smart, Mavrik smart, tau-fluvalinate, 0,2L/ha (2 applications max), ZNT=50m



Cicadelles de la Flavescence dorée, adultes (Ph : CA81)

* Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125L/ha (2 applications max), ZNT=50m

* Decis protech, Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,5L/ha (3 applications max)

Attention aux délais avant récolte.

Surveillez vos parcelles et coupez les pieds qui présentent des symptômes.

A retenir

T3 du 20 juillet au 5 août.

CICADELLE VERTE

Analyse de risque

Observations

Des larves sont toujours observées sur les parcelles. Les situations où les populations se rapprochent du seuil de risque, sont rares. Les dégâts de grillure peuvent être ponctuellement importants, notamment sur le Fer servadou, Gamay, Duras et Merlot.

Analyse de risque

Les populations larvaires augmentent et se rapprochent du seuil de risque sur quelques parcelles.

Symptômes de grillures, Fer servadou (Ph: CA81)



Préconisations

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles. Aucun traitement n'est à envisager, si vous n'êtes pas au seuil.

* Judoka, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (3 applications max)

* Klartan smart, Mavrik smart, tau-fluvalinate, 0,3L/ha (2 applications max), ZNT=50m

* Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125L/ha (2 applications max), ZNT=50m

* Decis protech, Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,83L/ha (3 applications max)

Attention aux délais avant récolte.

Alternatives:

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des premières larves.

* Sokalciarbo wp, Baikal, kaolin, 10kg/ha (4 applications max)

* Argibio, kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFUengrais).

A retenir

Surveillez vos parcelles.

MESURE AGRO-ÉCOLOGIQUE

Des alliées pour lutter contre les insectes: les chauves-souris.

En France, on dénombre trente-cinq espèces de chauves-souris, la plupart sont menacées. Elles représentent un tiers des mammifères terrestres. Les chauves-souris recensées sur le territoire pèsent au maximum 60 grammes pour environ 40 cm d'envergure. Il n'existe aucune suceuse de sang, mais, en revanche, elles sont toutes insectivores.

L'alimentation:

Les chauves-souris représentent une aide précieuse pour l'homme et les cultures car elles peuvent dévorer chaque nuit jusqu'à 30% de leur poids en insectes nocturnes, comme les papillons de nuit, les coléoptères, les mouches, les moustiques. Le rôle de ce mammifère volant dans l'écosystème est vraiment important.

En viticulture, la chauve-souris est un prédateur de l'eudémis (lépidoptère nocturne).

L'habitat:

Les milieux hébergeant les chauves-souris sont variés. Elles peuvent utiliser des constructions (maison, cave, vide-sanitaire, puits, disjointements divers des bâtiments, toitures, ponts...), des cavités souterraines (mines, carrières souterraines, terriers) et les arbres (anfractuosités des écorces, trous de pics...).

L'environnement favorable aux chauves-souris:

Les aménagements structurant le paysage sont essentiels pour le déplacement des chauves-souris. Par exemple, le Petit Rhinolophe suit pour chasser les lisières de bois et les haies. Les prairies, les boisements, les bandes enherbées sont des milieux de chasse particulièrement utilisés par les chauves-souris. Elles évitent de se déplacer au-dessus des vastes espaces cultivés.

Les infrastructures et cavités leur servant de gîtes doivent être conservées et protégées. Il est également possible de poser des nichoirs artificiels. Il faudra notamment éviter de perturber ces lieux de gîtes en période de mise-bas et d'hibernation.

La pratique agricole ayant le plus d'impact sur les chauves-souris, est l'emploi des insecticides, ils font chuter le nombre d'insectes et ont également un effet toxique sur les chauves-souris en polluant leur régime alimentaire. Le raisonnement des applications d'insecticides permet de limiter les effets néfastes sur les populations. L'utilisation de certains vermifuges pour le bétail a également des conséquences négatives sur la faune coprophage (insectes) et les chauves-souris qui s'en nourrissent.

Ci contre, le descriptif de trois espèces assez répandues sur le territoire:

* La Pipistrelle commune est l'espèce la plus abondante et la plus facile à identifier. Elle occupe une large gamme d'habitat, allant des milieux forestiers, aux terres agricoles en passant par les zones urbaines denses.

* Le petit Rhinolophe affectionne les milieux agricoles traditionnels, les zones urbanisées riches en espaces verts. Il a une préférence cependant pour les prairies naturelles. Les massifs forestiers (surtout feuillus) sont prospectés pour la chasse.

* La Barbastelle affectionne les milieux forestiers assez ouverts et les espaces bocagers.

VII - Pipistrelle Commune
Pipistrellus pipistrellus

CHAMBRE D'AGRICULTURE
AGRICULTURES ALTERNATIVES
Conservatoire d'espaces naturels Aquitaines

Statut de protection:
Directive Habitat-Faune-Flore : Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Code UICN : France : Préoccupation mineure

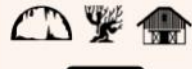


Crédit photo : Par Gilles San Martin from Namur, Belgium


ESPÈCES ATTENTION MENACÉES

Gîtes Chiroptères :


Hiver :



Été :



Régime alimentaire :
Généraliste



Diptères **Lépidoptères**

Et autres insectes ...

IV - Le Petit Rhinolophe
Rhinolophus hipposideros

CHAMBRE D'AGRICULTURE
AGRICULTURES ALTERNATIVES
Conservatoire d'espaces naturels Aquitaines

Statut de protection:
Directive Habitat-Faune-Flore : Annexe II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Code UICN : France : Préoccupation mineure



Crédit photo : Nilsen QUERO

ESPÈCES ATTENTION MENACÉES

Gîtes Chiroptères :


Hiver :



Été :



Régime alimentaire :
Pas de spécialisation



Lépidoptères **Diptères**

Hyménoptères **Coléoptères**

Et d'autres insectes ...

I - La Barbastelle,
Barbastella barbastellus

CHAMBRE D'AGRICULTURE
AGRICULTURES ALTERNATIVES
Conservatoire d'espaces naturels Aquitaines

Statut de protection:
Directive Habitat-Faune-Flore : Annexe II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Code UICN : France : Préoccupation mineure




Crédit photo : Nilsen QUERO


ESPÈCES ATTENTION MENACÉES

Gîtes Chiroptères :


Hiver :




Été :



Régime alimentaire :
Spécialisé



90 à 99 % Lépidoptères **9 % Diptères**



6 % Neuroptères **3 % Hyménoptères**

Source, Belmondo Quentin 2018

DIVERS

Maladies du bois:

Des symptômes d'apoplexie sont présents sur de nombreuses parcelles, tous les cépages sont touchés.



Apoplexie, Fer servadou
(Ph: CA 81).



Botrytis : Les symptômes sur grappes ont tendance à sécher. Toutefois quelques symptômes récents sont signalés, ils sont le plus souvent à relier à des perforations d'eudémis.

Attention, les baies blessées par la grêle, les attaques de black-rot et les perforations de vers de la grappe, sont des portes d'entrée. La mise en place de la prophylaxie et la gestion de la pression eudemis sont les deux mesures primordiales pour limiter la progression du botrytis.

(Cf: paragraphe prophylaxie)



Botrytis sur grappe
de Gamay (Ph: CA 81).

Acarien jaune: La présence de ces acariens est signalée sur Muscadelle, Gamay et Chardonnay.

Symptômes d'acariens
jaunes, (Ph: CA 81).

Prochain bulletin le 1er août

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_cepp_viti_12_04_2022.pdf



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
CS 53270 - 81011 ALBI Cedex 9
Tél.: 05 63 48 83 83
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie-Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr - 06.68.91.10.73
t.massol@tarn.chambagri.fr - 06.69.08.07.81
ml.muratet@tarn.chambagri.fr - 06.69.32.70.75

